

SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL REGIONAL

Séance des 22 et 23 octobre 2009 : Délibérations

COMPTES ET BUDGETS

* Budget de l'exercice 2009

09-107 -	Décision modificative n°2.....
09-108 -	Patrimoine et logistique
09-109 -	Communications programme routier
09-110 -	Technologies de l'Information et de la Communication
09-111 -	Education et enseignement supérieur
09-112 -	Culture.....
09-113 -	Modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP.....

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

09-114 -	Orientations Budgétaires pour l'année 2010
----------	--

OPERATION EXCEPTIONNELLE

09-115 -	Adhésion de la Région Basse-Normandie au Groupement d'Intérêt Public « JEM Normandie 2014 »
----------	--

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

09-116 -	Avenant n°1 à la convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale au titre du programme opérationnel FEDER Basse-Normandie
----------	---

TRANSPORTS FERROVIAIRES

09-117 -	Renouvellement du parc TER grâce à l'acquisition d'une nouvelle génération de matériel neuf
09-118 -	Modernisation de la ligne Caen-Alençon-Le Mans

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

09-119 -	Volet territorial du CPER 2007/2013 – approbation de la convention de programmation 2008-2010 de la Communauté urbaine d'Alençon
09-120 -	Restructuration des sites de la Défense

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-121 -	Fonctionnement dans les lycées et les établissements publics assimilés – attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2010
----------	---

09-122 -	Université Numérique en Région – Réseau Universitaire Numérique Normand (UNR-RUNN) – projet de contrat d’objectifs
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	
09-123 -	Convention Pôle Emploi
APPRENTISSAGE	
09-124 -	Avenant au contrat d’objectifs et de moyens relatif au développement de l’apprentissage en Basse-Normandie
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	
09-125 -	Conséquences d’une pandémie grippale sur la rémunération des stagiaires
CULTURE	
09-126 -	Conférence Régionale Consultative de la Culture
COOPERATION DECENTRALISEE	
09-127 -	Accords de coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine
SANTE ET TERRITOIRE	
09-128 -	Humanisation des maisons de retraite – plan de relance pour l’EHPAD de l’hôpital local d’Orbec
09-129 -	Démographie médicale – pôles de santé libéraux et ambulatoires de Villedieu-les-Poêles et de Saint-James
RENOVATION URBAINE	
09-130 -	Rénovation Urbaine
PECHE ET CULTURES MARINES	
09-131 -	Livre Vert
TOURISME	
09-132 -	Schéma Interrégional de Développement du Tourisme de Normandie
RAPPORT D’ACTIVITE	
09-133 -	Bilan d’exécution du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 établi au 31 décembre 2008

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-107

sur le Budget de la Région pour l'exercice 2009 : Décision modificative n°2

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 18 décembre 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009 voté le 18 juin 2009,

Vu la proposition du Président d'amendement de la Décision Modificative n° 2 et l'avis favorable de la Commission n° 1,

Après en avoir délibéré,

● **ADOpte**, par 21 voix pour, 11 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, de FACCIO, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), la Décision Modificative n°2 du Budget de la Région pour l'exercice 2009, par fonction et au niveau du chapitre, pour un montant de 1 010 000 € en section de fonctionnement et 3 797 600 € en section d'investissement ;

● **AUTORISE** le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-108

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2009 : patrimoine et logistique

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 18 décembre 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009 voté le 18 juin 2009,

Vu la proposition du Président d'amendement de la Décision Modificative n° 2 et l'avis favorable de la Commission n° 1,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 21 voix pour, 11 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, de FACCIO, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

☐ **Investissement**

- * sur l'AP de type AP MO « Signalétique Forêt An 2000 » de 13 012,48 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 909, un montant de 12,48 € sur le dossier « Travaux Forêt An 2000 »,

☐ **Fonctionnement**

- * sur l'AE de type AE MO « Fonctionnement Services du CRBN » de 65 500 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 937, un montant de 10 000 € sur le dossier « entretien, nettoyage, réparation »,

- * sur l'AE de type AE MO « Fonctionnement Services du CRBN » de 2 684 764 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 930, un montant de 40 000 € sur le dossier « Fournitures et autres moyens »,

- * sur l'AE de type AE MO « Fonctionnement Services du CRBN » de 96 500 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 932, un montant de 4 000 € sur le dossier « Bâtiment » ;

- de désaffecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AP de type AP MO « Moyens généraux » de 713 000 € votée et diminuée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 2, un montant de 285 000 € ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-109

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2009 : communications-programme routier

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 18 décembre 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009 voté le 18 juin 2009,

Vu la proposition du Président d'amendement de la Décision Modificative n° 2 et l'avis favorable de la Commission n° 1,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 21 voix pour, 11 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, de FACCIO, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AP de type AP SUB « Routes » de 25 730 000 € votée et complétée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 908, un montant de 400 000 € sur le dossier « Infrastructures routières nationales » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre des préfinancements de la constitution de réserves foncières et au fur et à mesure des appels de fonds adressés par la SAFER Basse-Normandie, une subvention de 400 000 € à la SAFER Basse-Normandie ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-110

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2009 : Technologies de l'Information et de la Communication

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 18 décembre 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009 voté le 18 juin 2009,

Vu la proposition du Président d'amendement de la Décision Modificative n° 2 et l'avis favorable de la Commission n° 1,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 21 voix pour, 11 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, de FACCIO, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type AE MO « Réseau Régional VIKMAN » de 6 600 000 € votée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 935, un montant équivalent sur le dossier « Marchés VIKMAN » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-111

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2009 : Education et enseignement supérieur

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 18 décembre 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009 voté le 18 juin 2009,

Vu la proposition du Président d'amendement de la Décision Modificative n° 2 et l'avis favorable de la Commission n° 1,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 21 voix pour, 11 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, de FACCIO, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de désaffecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type AE MO « Politique éducative » de 5 613 620 € votée et diminuée en 2009 lors de la Décision Modificative n° 2, un montant de 2 700 000 € sur le dossier « 09LCARTEF » relatif aux avantages offerts aux lycéens bas-normands ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-112

sur la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2009 : Culture

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009 voté le 18 décembre 2008,

Vu le Budget Supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2009 voté le 18 juin 2009,

Vu la proposition du Président d'amendement de la Décision Modificative n° 2 et l'avis favorable de la Commission n° 1,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 21 voix pour, 11 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, de FACCIO, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AP de type AP SUB « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 600 000 € sur le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », une subvention de 600 000 €, dont 480 000 € en 2009, à la Communauté Urbaine d'Alençon pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de rénovation du Parc Elan ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-113

sur la modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 21 voix pour, 11 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, de FACCIO, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de réduire, pour l'année 2010, la réfaction sur les taux de taxe intérieure de consommation mentionnée au II de l'article 84 de la Loi de Finances rectificative pour 2005, à concurrence de 1,77 €/HL s'agissant de super carburant sans plomb et de 1,15 €/HL s'agissant du gazole ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-114

sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL,
- Mme CAUCHY,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme MALOREY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 16 octobre 2009 ,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir débattu,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2010.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-115

**sur une opération exceptionnelle : adhésion de la Région Basse-Normandie au
Groupement d'Intérêt Public « JEM Normandie 2014 »**

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. CHATELAIS,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. SOUBIEN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- l'adhésion de la Région au GIP « JEM Normandie 2014 », sur la base de la convention constitutive jointe en annexe,
- l'engagement de la Région dans le financement de ce GIP à hauteur de 41 % des apports publics, soit un montant prévisionnel de 15 177 000 €,
- le maintien de l'adhésion de la Région à l'Association Normandie 2014 jusqu'à la mise en oeuvre opérationnelle du GIP ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-116

sur les affaires européennes et les relations internationales : avenant n° 1 à la convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale au titre du programme opérationnel FEDER Basse-Normandie

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mmes CAUCHY, COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. CHATELAIS,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEMAUX,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. SOUBIEN,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale au titre du programme opérationnel FEDER Basse-Normandie, portant sur l'augmentation de l'avance versée à la Région et sur la modification de la maquette financière ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les avenants à la convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale au titre du programme opérationnel FEDER Basse-Normandie, à l'exception de ceux modifiant le montant des crédits FEDER relevant de la gestion de la Région ou le niveau de participation financière de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 précité,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-117

sur les transports ferroviaires : renouvellement du parc TER grâce à l'acquisition d'une nouvelle génération de matériel neuf

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. BONNEAU,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, de FACCIO, MM. DETEY, DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT, ne prenant pas part au vote),

- d'abroger la délibération n° 09-81 du 25 juin 2009 ;
- de désaffecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 177 400 000 € votée en 2009, le dossier « acquisition de matériel ferroviaire CIC » d'un montant de 174 000 000 € ;
- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 177 400 000 € votée en 2009, un dossier « acquisition de matériel ferroviaire TER » d'un montant de 174 M€ répartis comme suit :
 - 150 000 000 €, pour l'acquisition du matériel,
 - 24 000 000 €, pour le nouvel atelier de Caen ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF une subvention de 131 337 604 €, pour l'acquisition d'un nouveau matériel ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour les décisions relatives à l'acquisition du nouveau matériel et à la construction d'un dépôt de maintenance ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SNCF la convention relative à l'attribution de subvention pour le financement de l'acquisition de 18 rames quadricaises en version bimode bicourant destinées aux dessertes TER de la Région Basse-Normandie,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-118

sur les transports ferroviaires : modernisation de la ligne Caen-Alençon-Le Mans

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. LOUVET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'abroger la délibération n° 09-80 du 25 juin 2009 ;
- de désaffecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :
 - le dossier Folligny-Avranches d'un montant de 34 730 651 €,
 - le dossier « Block Automatique à Permissivité Restreinte et reprise de postes Surdon-Alençon » d'un montant de 5 902 812 € ;
- d'affecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, le dossier « Block Automatique à Permissivité Restreinte et reprise de postes Surdon-Alençon » d'un montant de 894 571 €, dont :
 - 204 172 €, pour la mise en place du Block Automatique à Permissivité Restreinte entre Surdon et Alençon (Etudes),
 - 690 399 €, pour le poste d'Alençon (Etudes) ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France, une subvention de 894 571 €, correspondant à la participation de la Région au financement :
 - de l'étude projet pour la mise en place du Block Automatique à Permissivité Restreinte entre Surdon et Alençon, pour un montant de 204 172 €,
 - des études avant-projet et projet du regroupement des commandes d'Alençon dans un poste unique télécommandable, pour un montant de 690 399 € ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes décisions pouvant intervenir sur les conventions relatives au financement d'une part des études de Projet relatives au Block Automatique à Permissivité Restreinte Surdon-Alençon, d'autre part des études d'avant-projet/projet du regroupement des commandes d'Alençon dans un poste unique télécommandable ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Etat et RFF les deux conventions précitées,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-119

sur l'aménagement du territoire : volet territorial du CPER 2007/2013 - approbation de la convention de programmation 2008-2010 de la Communauté urbaine d'Alençon

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de programmation de la Communauté urbaine d'Alençon et le tableau de synthèse afférent, joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- conjointement avec le Préfet de Région, la convention de programmation précitée,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-120

sur l'aménagement du territoire : restructuration des sites de la Défense

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, **sous réserve de l'adhésion du Conseil Général du Calvados à ce Syndicat mixte**,

- d'approuver les statuts du futur syndicat mixte pour la reconversion du quartier Koenig, joints en annexe ;
- de confirmer l'adhésion de la Région à ce syndicat ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-121

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2010

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la répartition, pour un montant global de 20 518 647 €, des dotations de fonctionnement des établissements publics pour l'exercice 2010, conformément aux tableaux joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°09-122

**sur l'enseignement supérieur : Université Numérique en Région-Réseau Universitaire
Numérique Normand (UNR-RUNN) – projet de contrat d'objectifs**

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- Mme LEFRANÇOIS,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, dans le cadre de la mise en place de l'Université Numérique en Régions Haute et Basse Normandie, le contrat d'objectifs joint avec ses annexes ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - le contrat d'objectifs précité,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-123

sur les formations sanitaires et sociales : Convention Pôle Emploi

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. BONNEAU,
- M. BOSQUET,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la convention Pôle Emploi intitulée « convention annuelle de subventionnement d'actions de formation professionnelle », jointe avec ses annexes ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec Pôle Emploi, la convention précitée,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-124

sur l'apprentissage : avenant au contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage en Basse-Normandie

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant 2009/2010 relatif au Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'apprentissage en Basse-Normandie, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Etat, l'avenant précité,
 - ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-125

sur la formation professionnelle continue : conséquences d'une pandémie grippale sur la rémunération des stagiaires

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DESCHAMPS,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote),

- d'approuver, en cas de pandémie grippale, les aménagements à la réglementation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue, exposés ci-dessous :

- allongement de la période de non fonctionnement du stage de 15 à 30 jours, par tranche de 6 mois, jusqu'au 28 février 2010 inclus, sous condition :

- . d'une fermeture imposée par le Préfet,

- . d'une fermeture choisie pour cause d'impossibilité temporaire d'exercice,

- création d'un motif d'absence ne donnant pas lieu à retenue sur rémunération (garde d'enfant), jusqu'au 28 février 2010 inclus ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-126

sur la culture : Conférence Régionale Consultative de la Culture

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DESCHAMPS,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :
 - la mise en place d'une Conférence Régionale Consultative de la Culture, destinée à accroître les liens entre les professionnels du secteur culturel et les responsables dans différents domaines tels que l'éducation et la formation,
 - la composition de cette instance consultative, jointe en annexe,
- d'autoriser le Président à prendre l'ensemble des contacts nécessaires et signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette instance.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-127

sur les accords de coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme FERET, M. FONTAINE, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DESCHAMPS,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FORAFO,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme Pascale CAUCHY, conseillère régionale en charge de la coopération décentralisée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant aux accords de coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-128

**sur la santé et les territoires : humanisation des maisons de retraite - plan de relance
pour l'EHPAD de l'hôpital local d'Orbec**

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme FERET, M. FONTAINE, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DESCHAMPS,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FORAFO,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à l'article 7 du règlement général des subventions d'investissement, relatif aux études préalables de maîtrise d'œuvre pour l'EHPAD de l'Hôpital d'Orbec ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-129

sur la santé et les territoires : démographie médicale – pôles de santé libéraux et ambulatoires de Villedieu-les-Poêles et de Saint-James

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme FERET, M. FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DESCHAMPS,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démographie médicale » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « pôle de santé libéral et ambulatoire » de 150 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 904 du Budget de la Région, à la Communauté de Communes de Villedieu-les-Poêles, une subvention de 150 000 € pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire ;

- de déroger à l'article 7 du règlement général des subventions d'investissement, relatif aux études préalables de maîtrise d'œuvre pour les pôles de santé libéraux et ambulatoires de Saint-James et de la Communauté de Communes de Villedieu-les-Poêles ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les Communautés de Communes de Saint-James et de Villedieu-les-Poêles, les conventions correspondantes applicables aux projets de pôles de santé libéraux et ambulatoires, intégrés au plan de relance de l'économie régionale 2009, conformément au modèle de convention type approuvé par délibération n°09-102 du 24 septembre 2009,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-130

sur la rénovation urbaine

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme FERET, M. FORAFO, Mme FRANÇOIS, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. DESCHAMPS,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme GOBERT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte du nouveau plan de financement relatif au projet de construction de 51 logements Place de l'Hôtel de Ville à Colombelles par le Foyer Normand et pour lequel une subvention de 262 300 €, soit 4% de la dépense éligible, a été accordée par délibération n° 09-103 en date du 24 septembre 2009 ;
- de modifier l'annexe 1 à la délibération précitée afin de prendre en compte le nouveau coût global de l'opération soit 5 995 960 € (et non plus 6 662 178 €), le montant de la subvention de la Région restant inchangé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-131

sur la pêche et les cultures marines : Livre Vert

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider la contribution régionale concertée qui sera soumise à la Commission européenne, en novembre 2009, dans le cadre de la consultation initiée au travers du livre vert sur la réforme de la Politique Commune des Pêches ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-132

sur le tourisme : Schéma Interrégional de Développement du Tourisme de Normandie

- - - - -

Réunion du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Réuni le jeudi 22 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- M. DENIAUD,
- M. DÉNIER, ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO, ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRIGOUT, ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- M. LECOSTEY,
- M. LEFRANC,
- M. LEVALLOIS, ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- Mme LUYPAERT,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BOSQUET, conseiller régional en charge des dossiers relatifs au littoral et au tourisme,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 16 octobre 2009,

Vu l'avis du Comité Départemental du Tourisme du Calvados en date du 12 octobre 2009,

Vu l'avis du Comité Départemental du Tourisme de la Manche en date du 24 septembre 2009,

Vu l'avis du Comité Départemental du Tourisme de l'Orne en date du 9 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le Schéma Interrégional de Développement du Tourisme en prenant en compte les modifications jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-133

sur le bilan d'exécution du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 établi au 31 décembre 2008

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réuni le vendredi 23 OCTOBRE 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANÇOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT, ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme CAUCHY,
- Mme DUPONT,
- Mme KORO, ayant donné pouvoir à Mme FERET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir examiné le rapport conjoint de M. le Préfet de Région et de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional du bilan d'exécution du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 établi au 31 décembre 2008.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR